

international. Le Canada a joué un rôle central dans l'élaboration de cet accord puisqu'il a coprésidé le groupe chargé de ce travail. Il est prévu qu'un accord final sera en place avant les réunions d'automne du FMI et de la Banque mondiale. Les nouveaux accords d'emprunt ne remplaceront pas une augmentation des ressources du FMI dans le cadre de la onzième révision des quotes-parts. Le Sommet de Lyon pourra donner un élan additionnel à cette initiative.

Banque mondiale

La Banque mondiale a aussi fait des progrès remarquables dans la mise en application des mesures ambitieuses réclamées à Halifax. Ces mesures comprenaient une meilleure intégration des activités courantes de la Banque et de celles de ses organismes subsidiaires, comme la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), une coordination plus efficace des programmes propres à certains pays entre les banques multilatérales et les donateurs bilatéraux et les autres donateurs multilatéraux, des changements aux comités ministériels du FMI et de la Banque mondiale afin de promouvoir un processus décisionnel plus efficace et, lorsque la chose est possible, la décentralisation sur le terrain des opérations tant de la Banque mondiale que des banques régionales de développement.

Nombre des changements en cours s'inspirent des recommandations de Halifax. À titre d'exemple, dans le but de favoriser un processus décisionnel plus efficace, le Comité du développement privilégie maintenant moins les discours préparés à l'avance et davantage les échanges de vues francs au niveau ministériel. Des mesures ont également été prises pour mieux intégrer les activités de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Association internationale de développement, de la SFI et de l'AMGI. La Banque prend aussi des mesures pour accroître la coopération et la coordination avec les banques régionales et décentralise davantage ses opérations.

Groupe de travail sur les banques multilatérales de développement (BMD)

Le rapport diffusé en mars dernier par le groupe de travail sur les BMD constitue un autre apport précieux à la réforme des IFI. Ce groupe de 18 membres a été créé en octobre 1994 afin d'examiner si les BMD ont les outils nécessaires pour réagir adéquatement aux changements dans le contexte mondial, et de déterminer comment améliorer la coopération et la coordination entre les BMD. Dans son rapport, le groupe note que les BMD ont déjà entrepris un certain nombre de réformes significatives, mais il formule aussi trois recommandations clés afin d'améliorer davantage la situation :

- Les BMD devraient se donner une méthode commune pour déterminer et maximiser l'effet de leurs opérations sur le développement.